

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Fernand BOILLAT

Les ministères dans l'Eglise

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1976, tome 72, p. 32-43

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Les ministères dans l'Eglise

Le Fils de l'homme est venu non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude.

Mc 10, 45

La théologie des ministères dans l'Eglise nécessite une mise au point à partir de l'ecclésiologie proclamée au Concile de Vatican II. Pour comprendre le virage qui s'accomplit actuellement, il faut rappeler la route suivie surtout depuis le Concile de Trente, et que saint Bellarmin a parfaitement décrite.

L'Eglise, selon ce théologien célèbre, est la société des hommes unis par la confession de la foi chrétienne et la participation aux mêmes sacrements, sous la conduite des pasteurs légitimes, et en premier lieu, du représentant du Christ sur terre, l'Evêque de Rome. Elle est aussi visible et tangible que le peuple romain, le Royaume de France ou la République de Venise. Elle se caractérise avant tout par son aspect sensible, disciplinaire et hiérarchique. Elle est comparable, pour ne pas dire identifiable, à un Etat de type particulier. Elle est une société parfaite en son genre, reprendra Pie XII dans *Mystici corporis*, munie de tous les éléments juridiques et sociaux pour perpétuer l'œuvre salutaire de la Rédemption.

Une telle conception est éminemment favorable au maintien de l'unité de l'Eglise. On affirmera qu'il ne peut y avoir aucune opposition, aucun désaccord réels entre la mission invisible du Saint-Esprit et la fonction juridique, qui proviennent l'une et l'autre du seul et même Sauveur.

L'idée de société parfaite est devenue le pivot de la théologie de l'Eglise. Comme telle, l'Eglise pourvoit, dans son ordre, au bien intégral de ses membres. Elle dispose en droit de tous les moyens nécessaires à la réalisation de sa fin, elle se suffit à elle-même, elle est souveraine. La hiérarchie tout entière centrée sur Rome fonctionne comme le gouvernement du peuple chrétien.

Dans une telle optique, il n'y aura pratiquement que des ministères ordonnés, c'est-à-dire relevant du sacrement de l'Ordre. On en conclura même que l'action catholique se fonde sur une participation au ministère ordonné, fondée sur le baptême et la confirmation.

Vatican II

Le Concile de Vatican II permet d'élaborer une théologie de l'Eglise qui, pour ne pas être contradictoire à celle de Bellarmin, puisqu'elle en contient les éléments positifs, en est pourtant bien différente. Elle renouvelle les rapports internes et externes de l'Eglise, ou plutôt atténue les éléments juridiques de centralisation et la distinction du dedans et du dehors de l'Eglise.

En effet, pour Vatican II, l'Eglise n'apparaît plus comme une société parfaite quasi fermée sur elle-même dans son ordre et coupée du monde.

La mission n'est plus conférée aux chrétiens en vertu du pouvoir de la hiérarchie, elle est inhérente à tout baptisé, et même spécifique aux laïcs dans les questions où la hiérarchie n'est pas compétente. Aussi, la hiérarchie abandonne-t-elle la prétention de diriger les Etats en vertu d'un pouvoir indirect. L'Eglise ne réclame plus de privilèges mais les droits communs à tous les hommes et particulièrement le droit à la liberté. Et, surtout, la hiérarchie ne se conçoit plus comme un pouvoir vertical au-dessus du peuple de Dieu, mais comme son service voulu par le Christ.

I.

MINISTÈRE GLOBAL

Un ensemble engendré par une partie

L'Eglise est tout entière ministérielle et missionnaire et pourtant le tout ecclésial est engendré, conservé, développé, sanctifié, assuré par des ministères particuliers sur lesquels il est fondé : « Vous avez été intégrés dans la construction qui a pour fondement les apôtres et prophètes » (Ep 2, 20).

Les ministères particuliers propres au fondement appartiennent à des personnes individuelles que furent d'abord les Douze et les prophètes qui leur sont unis, dont parlent les Actes et que saint Paul mentionne dans

cette même épître aux Ephésiens en distinguant nettement apôtres et prophètes (3, 5).

Le ministère apostolique se succède à lui-même, par accroissement du collège apostolique à travers les âges. C'est ainsi que nous lisons dans la *Tradition* d'Hippolyte que chaque nouvel évêque est une addition actuelle au collège apostolique originel faite par le Christ céleste lui-même. Saint Cyprien écrit encore que « l'épiscopat est un et indivisible ». Entendons par là que le charisme du collège des Douze passe au collège des évêques jusqu'à la fin du monde, non pas en vue de fonder l'Eglise, mais pour continuer de la construire sur le fondement posé une fois pour toutes. (Voir Jean Colson : *Les fonctions épiscopales* (DDB), 322 et ss.) Le ministère prophétique est suscité par le Seigneur quand il lui plaît, selon les besoins de son Eglise.

Tout remonte à Jésus de Nazareth, ressuscité d'entre les morts. C'est lui le ministre par excellence, qui a suscité à la fois les disciples et parmi eux les apôtres. Ensemble disciples et apôtres furent témoins de sa résurrection, les 120 dont parlent les Actes et les 500 attestés par saint Paul dans 1 Co 15, 6.

Dès l'origine, l'Eglise se présente comme un ensemble structuré, pourvu, si on nous permet la comparaison, de son code cellulaire. Après la fécondation de la Pentecôte, elle explosera dans le temps et l'espace. Son histoire est une explosion, mais une explosion contrôlée pour autant que nous ne nous laissons pas envahir par une humeur schismatique.

Tout et parties

L'interaction du tout et de ses parties se comprend du fait que l'Esprit-Saint envoyé par le Ressuscité précède aussi bien le ministère global que les ministères particuliers. L'Eglise se succède à elle-même comme le renouvellement cellulaire se perpétue dans le même corps. Fondée une fois pour toutes, l'Eglise ne recommence pas. Son origine est aussi présente dans son évolution que l'œuf originel l'est dans l'être adulte.

Prenons garde toutefois de tomber dans la conception naïve qui superpose les ministères particuliers d'aujourd'hui à ceux de l'Eglise du temps des Douze ou de telle autre époque. C'est aussi impossible que de vouloir identifier l'adulte au nouveau-né. Paul VI le souligne dans *Ecclesiam suam*, lorsqu'il écarte l'illusion, à propos de la réforme de l'Eglise, de prétendre réduire l'édifice de l'Eglise, maintenant devenu, à la gloire de Dieu, ample et majestueux, aux dimensions minuscules de ses débuts, comme si les mesures d'alors étaient les seules justes et bonnes.

Un ministre successeur des Douze ne leur est pas égal, ni la communauté d'aujourd'hui ne peut être pareille à celle des 500 disciples qui ont vu le Ressuscité. Et pourtant, nous ne sommes pas moins enfants de Dieu et frères de Jésus. Le mémorial demeure identique entre Pâques et le Retour du Seigneur.

Un ensemble animé par l'Esprit

Le tout de l'Eglise est un ensemble d'hommes, les ministres restent des hommes comme les autres. L'incarnation — fait historique — ne se prolonge pas. Il n'y a pas d'*alter Christus*.

Ce qui est nouveau, c'est que le corps entier est animé par le Saint-Esprit. Nous ne pouvons séparer institution et charismes. Tout ministère institutionnel est charismatique et tout charisme se réfère à l'institution en vue de l'unité du berceau.

Le genre humain tout entier est visité par l'Esprit. Aussi ne devons-nous pas exagérer la distinction entre ministères destinés à l'intérieur de l'Eglise et ministères orientés vers le monde. L'Eglise se situe au cœur de l'histoire des hommes. Elle ne fait qu'un avec l'humanité dont elle est le sacrement de salut et dont elle reçoit tant de richesses.

Aussi tout ministère concerne l'évangélisation de l'Eglise et du monde, inséparablement, pour que les communautés chrétiennes deviennent de plus en plus le sel de la terre et non un levain de division et de guerres comme elles le furent trop souvent au cours des siècles et encore quelquefois aujourd'hui. Paul VI vient nous rappeler l'importance de l'évangélisation aussi bien à l'intérieur de l'Eglise qu'à l'extérieur dans sa lettre du dixième anniversaire de la clôture du Concile.

II.

LES MINISTÈRES PARTICULIERS

Venons-en aux ministères particuliers, ordonnés, prophétiques, institués et aux services propres à chaque fidèle. Tous sont subordonnés à la même mission qui est de construire l'Eglise. Les ministères ordonnés sont l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat, fondés sur le sacrement de l'Ordre. Les ministères institués font mieux ressortir la distinction entre clercs et laïcs, ils sont des fonctions propres aux laïcs, reconnues par l'Eglise sur la base d'un don reçu par le Saint-Esprit.

Les ministères ordonnés

L'Eglise locale est formée par le diocèse, portion du peuple de Dieu, confiée à un évêque entouré de son presbyterium.

De même que saint Pierre et les autres Apôtres constituent le collège apostolique, le Pape et les évêques forment le collège épiscopal, pour maintenir la cohésion des Eglises locales en une seule Eglise du Seigneur.

De telles affirmations se comprennent dans la mesure où nous revenons au texte fondamental de saint Paul aux Ephésiens : « La construction que vous êtes a pour fondement les apôtres et prophètes et pour pierre d'angle le Christ Jésus lui-même. »

Il ne saurait être question dans ce texte d'une simple description historique, mais, comme le remarque L. Cerfaux, il se comprend dans la perspective de la finale de saint Matthieu : la présence indéfectible du Christ jusqu'à la fin des siècles. La succession est l'accroissement de l'identique.

Le ministère de Pierre

Le Concile de Vatican I a défini l'infaillibilité papale en se servant de l'expression « *ex se et non ex consensu Ecclesiae* », infaillible de lui-même, personnellement et non en vertu du consentement de l'Eglise.

Certains esprits veulent prétendre que cette formule serait le fruit de la révolution grégorienne du XI^e siècle et surtout des papes Innocent III et plus encore d'Innocent IV. Ils vont jusqu'à dire que cette révolution n'aurait aucun fondement dans l'histoire du premier millénaire de l'Eglise, de sorte que la définition de Vatican I serait un des innombrables péchés de la dogmatique qui s'étale sans pudeur à la table de l'histoire de l'Eglise.

C'est là oublier que l'Eglise n'est pas fondée sur l'histoire de son développement, pas plus que le code cellulaire n'est le résultat de la croissance. C'est l'inverse qui est vrai. La vision de foi est toujours trans-historique.

L'histoire fait simplement apparaître ce qui est en germe mais déjà là, bien que sous une autre apparence.

Lorsque nos théologiens entendent expliquer l'évolution dogmatique par la seule logique historique, ils oublient qu'une vérité destinée à se préciser devient une erreur lorsque l'on persiste à la formuler dans son état primitif. Ils oublient aussi que la précision dont il s'agit ne se fait pas en ligne droite mais selon que l'Esprit souffle.

Un théologien non catholique, Max Thurian, dans *La Croix* du 17 janvier 1975, fait preuve d'une meilleure compréhension de la fonction de Pierre dans le collège épiscopal. Il remarque en premier lieu que le pape s'insère d'abord dans une Eglise locale, comme évêque de Rome. Il est en même temps le responsable du maintien de l'unité entre tous les évêques, arbitre de la collégialité. Comment ne pas lui reconnaître un charisme prophétique en vue d'orienter l'Eglise universelle, non seulement en président, mais en premier serviteur ? L'Eglise universelle a besoin d'un ministre qui parle en son nom.

Pour reconnaître au pape une fonction infaillible qui lui est personnelle dans les circonstances dont il est juge, point n'est besoin de lui conférer un attribut qui convient à Dieu seul. Il suffit de la promesse divine d'une assistance.

Institution et événement

Pour comprendre l'image de saint Paul aux Ephésiens, nous devons unir institution et événement, fonction et charisme, Eglise de la terre et du Ciel, le visible et l'invisible. En un mot, se situer dans ce qui constitue essentiellement le mystère chrétien, la sacramentalité de l'Eglise.

Autrement dit, nous devons abandonner la problématique d'Harnack qui imaginait que les ministères de l'Eglise n'étaient apparus que le jour où tendaient à disparaître les enthousiastes illuminés et charismatiques du premier temps du christianisme.

Encore ici, c'est l'inverse qui est vrai. Saint Luc laisse entendre que l'institution a précédé l'événement. Les Douze ont été choisis au temps prépaschal, institués avant l'événement de l'Esprit-Saint. L'institution prépascale des Douze a précédé l'événement pascal de la pentecôte. Ce que Jésus a établi avant sa mort, fut la condition de l'apostolat au sens fort. Il y en eut d'autres qui furent témoins de la résurrection, seuls ceux qui furent choisis durant la vie terrestre de Jésus devinrent le fondement de la construction. Saint Paul lui-même dut être baptisé et adjoint aux Douze pour qu'il ne coure pas en vain. Cela n'est pas du roman.

Rôle du ministère ordonné

Le rôle du ministère ordonné consiste essentiellement à déconcentrer l'Eglise d'elle-même et à la tourner sans cesse vers le Seigneur Jésus par la foi. Il consiste à nous arracher aux simples lumières de la raison pour nous rappeler la Parole de Dieu qui surpasse toutes nos hypothèses.

Le rôle du ministère ordonné est d'abord théologal : affirmer avec assurance la résurrection du Christ et la nôtre, célébrer les sacrements qui

nous unissent au sacrifice de la Croix, nous conduire vers la fin des temps à travers toutes les péripéties de l'histoire.

En un mot, garder fidèlement et vitalement ce que nous ont transmis les Douze et saint Paul.

Le ministère prophétique

L'Eglise d'après le texte fondamental aux Ephésiens n'est pas fondée uniquement sur les apôtres-prophètes. Elle a besoin de l'esprit prophétique répandu dans tout le peuple de Dieu. Elle a besoin de prophètes qui, pour n'être pas ministres ordonnés, doivent demeurer en accord, ou du moins en non-opposition avec les Douze, à l'exemple de saint Paul, type du prophète néo-testamentaire.

Le ministère prophétique a ceci de particulier qu'il relève de l'Esprit seul. Il est un charisme pur, un événement qui surgit quand l'Esprit le veut et comme il veut, en n'importe qui, homme ou femme, enfant ou adulte, croyant ou incroyant.

Le Concile Vatican II affirme que le Christ, le prophète par excellence, continue d'accomplir sa mission prophétique en tous ses disciples lorsqu'ils témoignent fermement de leur foi, célèbrent les sacrements et exercent leur apostolat. En tout cela, en effet, ils annoncent qu'ils possèdent déjà ce qu'ils espèrent et connaissent des réalités qu'on ne voit pas.

Le ministère prophétique consiste bien moins à prédire tels événements de ce monde, que l'événement final de la résurrection des morts, et de le prédire avec assurance.

Non qu'il ne soit important de découvrir le signe des temps, de sorte que le ministère prophétique permette au message évangélique de trouver le langage qu'il convient à chaque époque.

« Nous n'avons plus de prophètes » est le cri d'une prière qui ne fut pas le propre de l'Ancien Testament, mais qui reste le cri des temps affadis de l'Eglise.

Le ministère institué

Nous n'avons pas pour but de décrire les différents ministères institués possibles dans l'Eglise d'aujourd'hui. C'est là l'objectif d'une pratique pastorale qui ne peut s'établir a priori. Nous voudrions souligner un type de ministère que l'Eglise actuelle remet en évidence pour sortir d'une perspective purement cléricale.

Saint Paul nous a laissé des listes de ministères variés dans la première épître aux Corinthiens et dans celle aux Romains. Il n'y a pas seulement des apôtres et des prophètes. Il y a les didascales ou les docteurs, c'est-à-dire des hommes chargés d'enseignement. Il y a des hommes qui ont des dons d'assistance, de direction, d'interprétation, de discernement des esprits, de guérison, d'exhortation. Impossible d'établir un ordre logique entre tous ces dons qui deviennent des services d'Eglise.

Saint Luc présente aussi dans les Actes de nombreux ministères, rappelant surtout celui de la parole.

L'Eglise peut donc instituer des ministères pourvu qu'ils s'accordent avec un don du Seigneur. Elle ne peut charger n'importe qui de n'importe quoi.

Un ministère institué est une charge confiée par la communauté à un de ses membres après avoir reconnu le don qu'il a reçu en vue de telle fonction.

Le Décret sur l'activité missionnaire de Vatican II estime nécessaires les ministères institués : « Une communauté chrétienne doit dès le début être constituée de telle manière qu'elle puisse dans la mesure du possible pourvoir à tous ses besoins ... pour l'implantation de l'Eglise et le développement de la communauté chrétienne, sont nécessaires des ministères divers, qui, suscités par l'appel divin du sein même de l'assemblée des fidèles, doivent être encouragés et respectés par tous avec un soin empressé » et de citer non seulement les fonctions des prêtres et des diacres, mais des catéchistes et des militants d'action catholique (*Les religieux et les religieuses*, n° 15).

Il faut remarquer que de tels ministères institués n'ont pas pour but de suppléer à un manque de ministres ordonnés, ils ont leur raison d'être en vue de l'utilité et de la nécessité du peuple de Dieu.

Le ministère de chaque fidèle

Saint Paul attribue à chaque croyant une fonction ministérielle, parce que tous sont membres les uns des autres, et par cela même appelés comme les membres du corps à remplir un rôle dans le tout. « Chacun reçoit le don de manifester l'Esprit en vue du bien de tous » (1 Co 12, 7). Saint Pierre écrit : « Mettez-vous, chacun selon le don reçu, au service les uns des autres, comme de bons administrateurs de la grâce de Dieu, variée dans ses effets » (1 P 4, 10).

Pour parler en termes modernes qui rejoignent le langage de saint Paul, tout baptisé est un citoyen avec droit actif au sein du peuple de Dieu,

appelé à prendre part activement, en son rang, aux fonctions évangé-
lisatrice, culturelle et libératrice de l'Eglise.

Le Concile Vatican II oriente toute l'Eglise dans ce sens. Une véritable égalité règne entre tous les fidèles en ce qui concerne l'édification du Corps du Christ quant à la dignité et à l'activité commune. La diversité même des grâces, des ministères et des opérations contribue à lier les fils de Dieu en un tout (*Lumen gentium*, n° 32).

L'apostolat des laïcs ne consiste pas seulement dans le seul témoignage de la vie ; le véritable apôtre cherche les occasions d'annoncer le Christ par la parole, soit aux incroyants pour les aider à cheminer vers la foi, soit aux fidèles pour les instruire, les fortifier, les inciter à une vie plus fervente : tout fidèle est appelé à évangéliser (Décret sur les laïcs, n° 6).

Dans les célébrations liturgiques chacun, ministre ou fidèle, en s'acquittant de sa fonction, fera seulement et totalement ce qui lui revient en vertu de la nature des choses et des normes liturgiques (Constitution sur la liturgie, n° 28).

Enfin, il revient aux laïcs, d'une manière particulière, d'éclairer et d'orienter toutes les réalités temporelles selon le Christ (*Lumen gentium*, n° 31). On se rappellera une parole de saint Jean Chrysostome : « Rien n'est plus vain qu'un chrétien non appliqué à sauver les autres. »

Activité politique

Le Concile Vatican II marque une nouvelle orientation dans le rapport de l'Eglise et de la politique. Après avoir déclaré que l'Eglise respecte et promeut la liberté politique et la responsabilité des citoyens, il annonce qu'elle ne place pas son espoir dans les privilèges offerts par le pouvoir civil. Elle demande seulement la liberté d'annoncer la Bonne Nouvelle et de travailler à la paix entre les hommes (*Gaudium et spes*, n° 76).

Dès lors, il s'agit de mettre fin à toute idée d'une subordination même indirecte entre pouvoirs ecclésiastique et civil.

Le chrétien dans son activité politique n'est pas soumis à une autorité religieuse. Il fait de la politique parce qu'il est un homme et non parce qu'il est un chrétien. Rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, c'est rendre à l'homme sa responsabilité et le souci d'humaniser l'espèce humaine.

Envisager le rôle de l'Eglise désormais comme celui d'une minorité est une vision périmée, qui garde toujours en arrière-plan l'idée d'une chrétienté. Ce n'est pas en termes de majorité et de minorité que doit se concevoir la vocation de l'Eglise dans le monde.

L'Eglise promeut chez les chrétiens leur responsabilité politique au sens où il n'y a pas de vie chrétienne en dehors des réalités humaines, sans engagement dans les réalités temporelles : le royaume de Dieu est au cœur de toute chose. La vie de foi n'est pas extérieure au souci de l'homme, elle est dans l'humain ou elle n'est qu'un idéalisme inconsistant.

L'Evangile s'accomplit à travers l'histoire, il est la lumière d'aujourd'hui et maintenant. Il est la lumière et l'amour qui donnent l'assurance d'une merveille déjà présente dans toute action temporelle. Il relativise le projet humain en le comblant. Il est une attitude et non un principe politique.

Nécessité aussi de mettre fin à une vision statique du temporel et du spirituel. L'Eglise est elle-même influencée par la politique du temps où elle vit. Elle est mise en question à l'intérieur d'elle-même au sujet de son insertion dans le monde, au sujet de son langage. Mais elle est toujours plus dissemblable à son temps que ressemblante, parce que, dans son fond, elle s'identifie déjà avec l'Eglise du ciel.

Gardons-nous de la confondre aujourd'hui avec une démocratie, bien qu'elle ne puisse s'insérer dans notre monde sans esprit démocratique.

Il n'y a d'autre politique pour l'Eglise, en fin de compte, que celle du Christ : libérer l'homme de lui-même en l'ouvrant aux autres et à sa Source.

CONCLUSION

Au point de départ, il y a Jésus de Nazareth qui organisa une communauté que viendra animer le Saint-Esprit. Tout ministère relève à la fois de ce que Jésus a posé avant sa mort et de la présence du Saint-Esprit. Tout dérive de l'Esprit dans le cadre du Collège apostolique dont Pierre est le chef. Groupe stable jusqu'à la fin des siècles. Un christianisme sans Eglise est aussi impossible que Jésus ressuscité sans Jésus de Nazareth.

Priorité de l'ensemble

Quels que soient les ministères particuliers, ils se rapportent les uns aux autres et tous, au ministère global de l'Eglise. Saint Paul n'a cessé d'insister sur l'aspect communautaire des dons du Seigneur, les situant dans l'unité d'un même corps. D'autres images dans le Nouveau Testament privilégient l'ensemble, Vatican II nous le rappelle.

La priorité de l'ensemble découle du fait que le Saint-Esprit s'unit d'abord à l'Eglise tout entière, identique, dans le dessein de Dieu, au genre

humain. La grâce du tout est antérieure aux grâces personnelles comme l'activité de notre corps l'est à celle de nos membres.

Le Décret sur l'apostolat des laïcs souligne que, dans l'organisme d'un être vivant, aucun membre ne se comporte d'une manière purement passive, mais participe à la vie et à l'activité générale du corps. Ainsi dans l'Eglise, corps du Christ, « tout le corps opère à sa croissance selon le rôle de chaque partie » (Ep 4, 16).

Paroisses et communautés de base

Le peuple suisse se rattache à la foi chrétienne dans la proportion de 97 %. Seule une petite partie travaille activement à la vie religieuse.

On pose la question : une Eglise peut-elle être réelle sans la participation active de tous ses membres ? Tel est le problème d'une Eglise multitudiniste ou communauté dont quasi tous les membres sont passifs, et d'une Eglise formée de petites communautés de base dont tous les membres se sentent responsables.

Ces deux types ne s'opposent pas, mais doivent se comprendre comme le levain dans la pâte. Le levain a besoin de la pâte et la pâte a besoin du levain. Une telle distinction peut du reste devenir dangereuse. Dieu ne juge pas le rayonnement apostolique avec notre mesure. Rappelons-nous les paraboles de Jésus : le peuple élitaire n'a pas reconnu son Sauveur.

La multitude des fidèles réunis dans nos paroisses, en majorité des fidèles consommateurs de biens spirituels, a besoin de petites communautés de base, humbles et vivantes, dont la vie de foi est devenue ministère et mission. C'est l'objectif majeur de la pastorale actuelle. Paul VI attire notre attention sur la nécessité d'une évangélisation aussi bien intérieure qu'extérieure à l'institution.

Nécessité de nouveaux ministères

Il ne peut y avoir des communautés de base sans l'instauration de nouveaux ministères.

Si la foi a tendance à s'endormir ou même à s'éteindre en milieu institutionnel, c'est, en partie, que les ministères ramenés aux seuls ministères ordonnés, ne réussissent pas à stimuler le ministère global de l'ensemble ecclésial. Il s'agit donc, comme le demande Vatican II, de rénover notre conception des ministères.

Renouveler notre conception des ministères particuliers en complétant les ministères ordonnés par les ministères institués.

Renouveler notre conception du ministère global par insertion de communautés de base comme élément catalysant du tout.

Renouvellement de notre conception des ministères par une conception plus profonde de l'Eglise elle-même. Celle-ci, tout en étant sa manifestation, n'englobe pas le Saint-Esprit. Celui-ci travaille avant l'intervention des ministres particuliers.

L'Eglise, notre mère

L'Eglise est ainsi antérieure à ses membres, antérieure à nos décisions personnelles, elle est notre mère. Elle existe du fait de l'incarnation et de la pentecôte, autrement dit à partir des missions du Fils de Dieu et de l'Esprit de Dieu.

Le jour de la pentecôte, la prédication de Pierre aurait été inefficace, si l'Esprit n'avait été donné à la foule, comme serait inefficace l'office de la succession apostolique, inefficace la parole des prophètes, inefficaces tous les ministères, inefficaces les communautés de base, inefficace tout l'effort missionnaire, sans la permanence de la pentecôte et sans la permanence de l'institution de Jésus de Nazareth.

Fernand Boillat